

HISTOIRE DE L'ILE-AUX-COUDRES

DEPUIS SON ÉTABLISSEMENT JUSQU'À NOS JOURS,
AVEC SES TRADITIONS, SES LÉGENDES,
SES COUTUMES

Par M. l'abbé ALEXIS MAILLOUX

Vicaire-Général du Diocèse de Québec.

CHAPITRE QUATRIÈME

SOUVENIRS DU PASSAGE DES FRANÇAIS SUR
L'ILE-AUX-COUDRES

L'Île-aux-Coudres porte de nombreux souvenirs du passage des Français, pendant plus de deux siècles qu'ils furent maîtres de la colonie de cette Nouvelle-France qu'ils avaient fondée, mais qu'ils ne surent point conserver.

On sait que c'est depuis que les Anglais se sont emparé du Canada que les vaisseaux venant d'outre mer ont choisi pour voie de navigation le côté sud du fleuve Saint-Laurent. Mieux connue, je pense, la rive nord eût été préférée pour la profondeur constante des eaux du fleuve, qui ne diminue que dans la courte traverse depuis le cap Tourmente jusqu'à la rive sud de l'île d'Orléans.

Les Français ont constamment voyagé le long de la rive nord du fleuve, depuis l'Île-aux-Coudres jusqu'au cap Tourmente.

Près du rivage nord de l'île, vers le milieu de sa longueur, il y a un très-bon ancrage et un vaste havre parfaitement à l'abri des vents d'ouest et d'est, qui sont les deux vents les plus ordinaires sur notre fleuve, où il souffle avec une grande violence pendant la saison de la navigation du printemps et celle de l'automne. On peut, je crois, y mouiller les gros vaisseaux à quelques encablures du rivage à basse marée, sans danger d'y échouer.

C'est dans ce havre, qui a reçu des Français le nom de *mouillage* qu'il porte encore aujourd'hui, que Jacques Cartier avait mouillé ses deux vaisseaux le 6 et le 7 de septembre 1535, comme je l'ai dit ailleurs.

A l'endroit où Jacques Cartier avait entendu la messe avant de se rembarquer sur ses vaisseaux pour remonter le fleuve, a existé une croix que la tradition de l'île a désignée sous le nom de *la croix de Jacques Cartier*. Cette croix était encore debout il y a soixante-seize ans. Une personne encore vivante, parvenue à l'âge de 82 ans, assure avoir été prier, à l'âge de dix ans, au pied de cette vieille croix, en accompagnant sa mère. Elle affirme que les anciens de l'île qui vivaient à cette époque, c'est-à-dire en 1788, recommandaient à leurs enfants de ne jamais profaner cet endroit dont la terre était sainte, parce que la messe y avait été dite lors de la découverte du pays. Sans me rendre garant de la vérité de cette tradition, je suis cependant très-heureux de la rapporter ici parce qu'elle confirme l'interprétation qu'ont donnée à la relation du second voyage de Jacques Cartier l'historien de la *Colonie de la Nouvelle-France* (l'abbé Ferland) et l'auteur de la pièce de poésie insérée dans le livre des *fêtes de l'Île-aux-Coudres*.

Quant à la conservation de cette croix pendant l'espace de deux cents quarante ans, cela ne pourrait être le sujet d'une objection sérieuse, puisqu'il est possible qu'elle ait pu durer aussi longtemps, ou que les Français l'auraient renouvelée, ce qui reviendrait au même.

Cette croix n'existe plus et on n'a pas eu la pensée de la renouveler par une autre afin de conserver plus spécialement le souvenir de ce mémorable événement. J'ai visité l'endroit où on croit qu'elle avait été plantée, mais je n'ai pu découvrir le point précis de sa situation. Quoi qu'il en soit de l'inutilité de mes recherches, le fait de l'existence de cette croix et le souvenir que la tradition y a attaché ne peuvent être révoqués en doute.

A cette croix et à l'endroit où elle avait été plantée, se rattachent d'autres faits que je ne dois pas omettre ici. Le premier de ces faits, c'est que les aumôniers des vais-

seaux français qui, à leur passage, ont jeté l'ancre au mouillage de l'Île-aux-Coudres, ont, à plusieurs reprises, célébré la sainte messe auprès de cette croix avant l'année 1748, alors qu'il n'y avait pas encore de chapelle bâtie sur l'île. La tradition a conservé ce souvenir.

A cette même croix se rattache encore le fait que voici, arrivé en l'année 1755 ou quatre ans avant le siège de Québec : c'est le baptême de Marie-Augustine Bouchard, mariée plus tard à Jean-Marc Gagnon et dont le fils, François Gagnon, est encore vivant.

On aimera à voir ici l'acte de ce baptême dressé par le Rév. P. Coquart :

L'an mil sept cent cinquante cinq le vingt-trois Juillet a été baptisée par M. Ruffin prêtre aumônier sur le vaisseau *l'Entrepreneur* en l'absence du soussigné missionnaire, Marie-Augustine Bouchard, née le jour précédent du mariage légitime de Jacques Bouchard (1) et de Louise Françoise Roussel. Le parrain a été Gaspard Joseph Raymond commis des vivres de la marine du dit vaisseau, et la marraine Marie Joseph Tremblay.

(Signé) COQUART, M. J.

La tradition déclare que ce baptême avait été fait auprès de la croix. Elle nous apprend aussi que le parrain de Marie-Augustine Bouchard était le neveu de M. Ruffin. La tradition, conservée dans la famille Gagnon, nous apprend encore que M. Gaspard-Joseph Raymond promit, en quittant l'île, d'envoyer de Québec à sa filleule canadienne un souvenir qui, lorsqu'elle serait grande, lui rappellerait son parrain d'outre mer. Il ne manqua pas à son engagement, car rendu à Québec, il acheta différents effets, les plaça dans un paquet qu'il enveloppa avec soin, et le confia au pilote qui avait conduit *l'Entrepreneur* et qui devait revenir sur l'Île-aux-Coudres. Par malheur pour la petite Marie-Augustine, ce pilote oublia le paquet à son départ de Québec, et la pauvre enfant n'en a jamais eu ni vent ni nouvelle.

Deux ans plus tard (1757), un autre baptême fut fait par un aumônier d'un autre bâtiment français, au pied de la même croix. Voici l'acte qu'en a dressé le Père Coquart :

L'an 1757, le 21 juillet ont été suppléées les cérémonies du baptême, donné par M. Royer aumônier du Roy sur le vaisseau *le Célébre*, à Pierre Bernard Lagüe (2) né le même jour du mariage légitime de Pierre Lagüe, navigateur, et de Marie Tremblay, etc.

(Signé) COQUART, M. J.

Les registres de l'Île-aux-Coudres, conservés dans les archives de la cure, ne datant que de l'année 1741, ne peuvent nous donner la preuve écrite d'autres baptêmes faits par des aumôniers de bâtiments français depuis l'année de l'établissement des habitants sur cette île. Cependant, on ne peut douter que plusieurs autres baptêmes n'aient été administrés par quelques-uns d'entre eux, outre ceux dont je viens de faire mention, lors surtout que de grands vents contraires devaient retenir plusieurs jours de suite les bâtiments à l'ancre dans le *mouillage*. L'absence, pendant l'été, des missionnaires qui desservaient l'Île-aux-Coudres devait tout

(1) Le mariage de Jacques Bouchard est le premier acte de mariage inscrit sur le registre de la cure de l'Île-aux-Coudres à l'année 1741, le 13 de novembre. Cinq signatures sont apposées au bas de cet acte, dont l'une est celle de François Bouchard, capitaine de la *Côte*. Le premier acte de sépulture est celui d'un jeune enfant (Pierre-Dièdonné Harvay) âgé de deux mois et demi. Les noms de son père et de sa mère manquent dans l'acte, qui est du 12 mai 1742. Le premier acte de baptême porté sur ce registre est celui de Marie-Anne Tremblay, dont le père était André Tremblay et la mère Catherine Bouchard. Ces trois actes sont faits et signés par M. Chaumont.

(2) Pierre-Bernard Lagüe (aujourd'hui *Lagüeux*) est un des grands-oncles du Rév. M. Ovide Brunette, professeur à l'Université-Laval. Trois autres enfants de la même famille Lagüe ont été baptisés à l'Île-aux-Coudres : 1o. François, né le 3 de janvier 1759 et baptisé sous condition le 20 du même mois ; 2o. François, née le 9 du mois d'août 1761, et baptisée le 22 du même mois ; 3o. Louis-Abraham, né le 26 mars 1763, et baptisé sous condition le 11 août suivant. Ces trois derniers baptêmes furent faits par M. Chaumont de la Joannière, alors curé de la paroisse de Saint-Pierre de la Baie-Saint-Paul, et desservant l'Île-aux-Coudres. (Cette note a été écrite en 1870.)

naturellement engager les habitants à porter leurs enfants nouveaux-nés pour les faire baptiser par quelqu'un des aumôniers des navires.

A l'endroit où était plantée la célèbre croix que tant de fois j'ai nommée, se voit encore l'emplacement d'un vaste cimetière où beaucoup de corps doivent avoir été inhumés. J'ai visité ce cimetière, qui a au moins trois quarts d'arpent de longueur. On y aperçoit encore la coupe d'un grand nombre de fosses. Cinq rangs, sur toute cette longueur, sont encore très-visibles à l'œil, quoique le terrain en ait été labouré. D'après certaines sinuosités du sol, il est presque évident que les rangs des fosses doivent dépasser le nombre de cinq. Je regrette qu'on n'ait pas plus respecté les dépouilles mortelles de ceux que nous nous glorifions d'avoir eu pour nos ancêtres. On a, cependant, par respect pour ces fosses, tenu ce terrain constamment environné d'une clôture. C'est un témoignage que j'aime à rendre ici à la famille Gagnon, propriétaire de la terre où se trouve cette trace du passage des Français.

En gagnant vers l'ouest, à un mille environ du cimetière dont je viens de parler, a existé un autre cimetière peut-être encore plus considérable que le premier. Ce second cimetière, que j'ai également visité, ne présente pas de traces de fosses, faites les unes à côté des autres, comme le premier, mais de hautes et larges buttes où les corps ont dû être déposés plusieurs ensemble. Il y a un grand nombre de ces buttes que le temps n'a pu effacer.

Des hommes âgés et encore vivants m'ont assuré avoir entendu bien souvent répéter à leurs vieux parents que beaucoup de *corps de Français* savaient été enterrés sous ces tertres. Comme le premier, ce cimetière se trouve au pied de la haute côte qui sert de rempart à l'Île-aux-Coudres et termine ses rivages. Par une précaution louable, tous deux sont situés sur des élévations où les eaux du fleuve ne peuvent monter, même dans les plus hautes marées. Le terrain occupé par le second cimetière n'a jamais été labouré ; il sert de prairie dont on fauche le foin. Pendant les pâturages, en sol est foulé sous les pieds des animaux, ce qui est très-regrettable.

Les navigateurs français avaient construit deux quais à l'endroit de l'île appelé *mouillage*. Le plus considérable était placé, suivant la tradition, à l'entrée Est d'un canal profond, dans lequel pénètrent les eaux du fleuve pour s'y élever, à marée haute, à près de quinze pieds. Ce canal forme comme une espèce de ceinture qui environne la *grande batture* et l'île du rivage de l'île à la marée montante. Ce quai n'existe plus aujourd'hui. Les eaux du fleuve l'ont démolie et y a déjà de longues années. Il est assez probable qu'il servait pour les gros vaisseaux, surtout à haute marée.

Un autre quai ou *pontage*, qu'on a bâti pour gagner le pied de la côte, existe encore. Ce quai se prolongeait jusqu'aux élévations du rivage. La partie de ce pontage la plus voisine du croissant où les chaloupes devaient venir accoster, au commencement de la marée montante, a été emportée par les eaux. L'autre partie, de la longueur de plus d'un arpent et demi, existe encore. Les terres vaseuses, apportées par les eaux, en ont couvert la surface, large de plus de trente pieds et d'une épaisseur de six à huit pouces. On aperçoit encore plusieurs parties des pièces de bois rond qui en formaient les bords. On fauche maintenant du foin qui a poussé sur la partie conservée, laquelle, malgré qu'elle ait dû s'enfoncer dans la vase où elle s'appuie, forme encore une élévation de plus d'un pied au-dessus des terrains environnants. Les faucheurs auxquels appartient la grève où existe ce quai, se rappellent avoir cassé plusieurs faux sur les pièces de bois qui forment les dehors de ce pontage, construit depuis, peut-être, plus de deux cents ans. Si l'on en juge par l'état de conservation du bois qui le compose, il a bien l'air de devoir encore durer autant d'années.

Ce pontage vient aboutir au commencement du haut rivage, sur lequel se trouve le second cimetière dont j'ai parlé plus

haut. Selon toutes les probabilités, les Français, pendant le long espace de temps qu'ils ont été maîtres du Canada, ont dû faire un fréquent usage de ce débarquement. A une petite distance de l'endroit où vient aboutir ce pontage, se trouve un ruisseau très-abondant qui sort du pied de la côte, et dont la fraîcheur et la limpidité sont de première qualité. Les Français ont dû venir à cette fontaine, qui ne tarit jamais, pour y renouveler leur provision d'eau, et aussi pour y laver leur linge, ce qu'indique le nom que porte ce ruisseau et que la tradition nous apprend avoir été donné par les Français. Le nom qu'il continue de porter est celui de : *Ruisseau de la lessive* que tous les habitants de l'île connaissent.

Je suis porté à croire que, vu l'excellente qualité de cette eau et la facilité de s'en procurer, les équipages des bâtiments français, au lieu de faire leur provision dans les eaux du fleuve pour leur voyage d'outre mer, ont dû venir, en passant à l'Île-aux-Coudres, s'approvisionner à cet endroit peu éloigné de la rade où ils jetaient leurs ancres.

Une dernière relique des Français sur l'Île-aux-Coudres est un de leurs vaisseaux dont les débris sont demeurés longtemps sur l'extrémité nord de la grande batture qui sert de protection aux navires contre les vents d'ouest.

Vers l'année 1825, j'ai vu la quille de ce vaisseau naufragé, en partie enfoncée dans le sable, mais parfaitement bien conservée.

Peu de temps après cette date, quelques-uns des habitants de l'île ont levé cette quille pour la scier et en faire des bordages pour des chaloupes. Si je ne me trompe, une goëlette, appartenant au sieur Ulric Bouchard, doit avoir des morceaux de ce navire. Les deux poteaux du guindeau doivent avoir été pris sur cette quille.

Les chasseurs de l'île, qui ont une mémoire exceptionnelle pour tous les faits auxquels se rattachent leur occupation favorite, ont conservé le souvenir que ce bâtiment était chargé de pois. Un vieux chasseur, du nom de Louis-André Tremblay, mort il y a une quarantaine d'années, a souvent raconté à son donataire, P.-D. Mailloux, qu'il avait tué un grand nombre de gibiers plongeurs qui se régalaient avec les pois de ce bâtiment naufragé. Suivant ce qu'il en disait, ce naufrage devait avoir eu lieu vers l'époque de 1745.

En admettant cette date comme correcte, il s'ensuivrait que la relique française que porte la goëlette du sieur Ulric Bouchard aurait maintenant (1870) cent vingt-cinq ans, dont elle aurait passé quatre-vingt-dix ans dans les eaux salées du fleuve Saint-Laurent.

D'après ce que l'on vient de voir dans ce chapitre, on en devra conclure qu'à part la ville de Québec ou de Montréal, il est peu d'endroits, dans le Canada, qui possèdent plus de souvenirs des navigateurs français avant la cession de ce pays à l'Angleterre, que ma belle et bien-aimée petite Île-aux-Coudres.

(La suite au prochain numéro.)

Décisions judiciaires concernant les Journaux

1o. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre, est responsable du paiement.

2o. Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arrérages qu'elle doit sur l'abonnement ; autrement, l'éditeur peut continuer à lui adresser jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner, en outre, le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste.

3o. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

4o. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser de retirer un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve *prima facie* d'intention de fraude.